

BEP secteur industriel et secteur tertiaire			
Sujet d'essai Exemple A	Session 0000	Durée : 1 h 30	Coefficient : 3
Épreuve : HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ÉDUCATION CIVIQUE			

Ce sujet comporte cinq questions : deux en histoire, deux en géographie et une en éducation civique. Les questions 1, 3 et 5 sont obligatoires.

Les questions 2 et 4 portent sur les situations d'un sujet d'étude d'histoire et de géographie. Pour chaque question, le candidat a le choix entre trois possibilités.

• **Question 1. Histoire – Sujet d'étude**

La V^e République, une République d'un nouveau type ?

• **Question 2. Histoire – Situation au choix**

- Louise Weiss et le vote des femmes dans l'entre-deux-guerres.

OU

- La scolarisation des filles.

OU

- Simone Veil et le débat sur l'IVG.

• **Question 3. Géographie – Sujet d'étude**

Acteurs, flux, réseaux de la mondialisation.

• **Question 4. Géographie – Situation au choix**

- Le cinéma en Asie.

OU

- Géographie des goûts alimentaires.

OU

- Géographie des langues en Europe.

• **Question 5. Éducation civique**

La constitution et l'exercice des pouvoirs.

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

HISTOIRE – Sujet d'étude : La V^{ème} République, une République d'un nouveau type ?

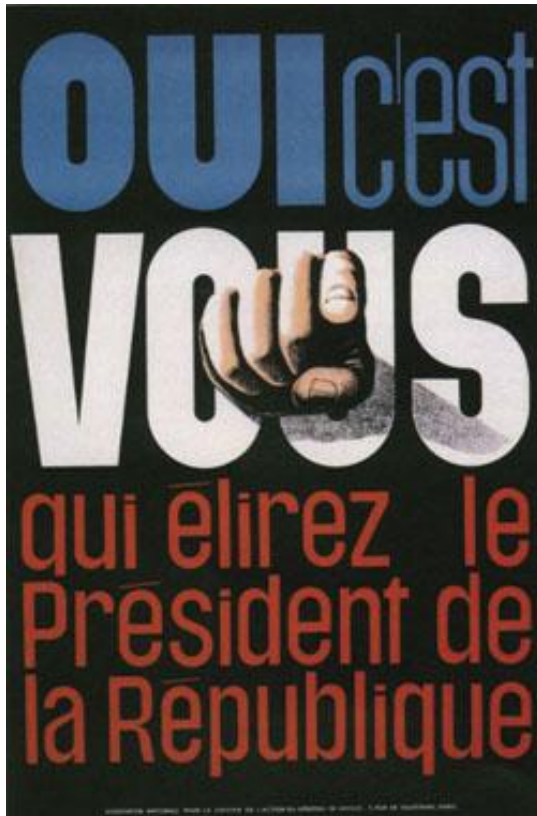
Question 1. (4 points)

4 a. Quelle réforme annonce l'affiche du référendum ?

4 b. Quel reproche principal Pierre Mendès France fait-il à la V^{ème} République ?

4 c. Ces deux documents permettent de poser la question : « La V^{ème} République, une République d'un nouveau type ? » Expliquez pourquoi.

Document 1. Affiche publiée pour le référendum de 1962.



Document 2.

Sous la IV^{ème} République, en 1954 – 1955, Pierre Mendès France a été Président du Conseil ¹.

Sous la IV^{ème} République, il n'y avait en réalité, qu'un pouvoir : l'Assemblée ; le gouvernement n'existait plus, il était dominé, écrasé, phagocyté ² par le Parlement. Sous la V^{ème}, il n'y a de nouveau qu'un pouvoir : l'exécutif, le gouvernement ou plutôt le Président ; l'Assemblée ne joue aucun rôle, sinon de pure figuration. On est passé d'un extrême à l'autre. Je ne pense pas qu'il soit sain et démocratique d'investir comme aujourd'hui, de moyens aussi larges et aussi incontrôlés, un seul homme et pour sept ans... Un homme élu par trente millions d'électeurs est forcément très puissant : or, volontairement, on n'a prévu aucun contrepoids, aucun partage, aucune institution de contrôle.

Pierre Mendès France, *Choisir*, Stock, 1974.

1. L'équivalent du Premier ministre.

2. Anéanti, détruit, « mangé » au sens réel du terme.

HISTOIRE – Situations du sujet d'étude : Les femmes dans la société française de la Belle Époque à nos jours.

Question 2. (4 points) - Le candidat a le choix entre trois situations (pages 3 à 5).

Première situation au choix :

Louise Weiss et le vote des femmes dans l'entre-deux-guerres.

Questions

2 a. Décrivez la photographie : personnes représentées, type d'action...

2 b. Après avoir présenté Louise Weiss et ses formes spectaculaires de lutte, vous dresserez un bilan de son action dans les années 1930 : succès et limite.

Document 1. Manifestation de "La Femme nouvelle". Paris 1930. (*dans Le Figaro 18 janvier 2008*).



Document 2. Le combat des femmes dans l'entre-deux guerres.

Jeanne Valbot inaugure au Sénat cette nouvelle forme d'action. En février 1932, elle s'enchaîne au banc d'une des tribunes du Palais du Luxembourg. Mais c'est surtout la journaliste Louise Weiss qui invente des « opérations médiatiques ». En 1934, elle ouvre aux Champs Élysées une boutique baptisée « La Femme nouvelle » qui sert de vitrine à son organisation féministe. [...] Elle utilise l'actualité à des fins de propagande féministe et fait preuve d'imagination : elle convainc les trois plus grandes aviatrices françaises de participer à un meeting à l'Alhambra de Bordeaux en faveur du suffrage des femmes ; lors de la finale de la Coupe de France de football, elle lâche des petits ballons rouges auxquels sont attachés des tracts féministes que le vent entraîne jusqu'à la tribune présidentielle. [...]

Les suffragettes, souvent accusées de passer plus de temps sur les estrades que dans leurs foyers, sont fréquemment accueillies dans les meetings par les cris de « Ta soupe... Tes chaussettes... » C'est donc tout naturellement que Louise Weiss offre aux sénateurs une paire de chaussettes. [...]

Les élections de 1936 voient la victoire du Front Populaire. Léon Blum, chargé de former le nouveau gouvernement, appelle trois femmes à y participer. [...] Les féministes attendent beaucoup du nouveau président du Conseil qui en 1925 – 1926 avait déposé des propositions de loi tendant à accorder aux femmes électorat et éligibilité. Mais ces nominations ne s'accompagnent d'aucune autre mesure et Louise Weiss de conclure : « Trois hirondelles ne font pas le printemps ».

Site Internet du Sénat, consulté le 22 mars 2010.

HISTOIRE – Situations du sujet d'étude : Les femmes dans la société française de la Belle Époque à nos jours.

OU

Deuxième situation au choix :

La scolarisation des filles.

Questions

2 a. Selon l'auteur du document 1, les filles « souffrent d'un complexe d'infériorité par rapport à leurs comparses masculins ». Quelle est, de son point de vue, l'origine de ce complexe ?

2 b. L'auteur met en avant « la supériorité scolaire des filles ». En vous appuyant sur le document 2, justifiez ou nuancez cette affirmation.

2 c. La scolarisation des filles contribue-t-elle à réduire les inégalités dont souffrent les femmes ?

Document 1.

Malgré la supériorité scolaire des filles, les enseignants eux-mêmes reproduisent les clichés sexistes, en favorisant inconsciemment les garçons. Une étude effectuée dans les années 1990 auprès d'un groupe de professeurs de sciences physiques de quatrième, des deux sexes, a révélé qu'entre deux bonnes copies, l'une rédigée par un garçon, l'autre par une fille, les enseignants notaient plus favorablement celle du garçon. D'autres enquêtes montrent que les enseignants interrogent plus souvent les filles que leurs camarades du sexe «fort» sur des sujets à connaître «par cœur». Mais ils demandent aussi plus souvent aux garçons de produire un raisonnement sur ce qu'ils ont appris. Bref, pour le corps enseignant, les filles réussissent grâce à leurs talents de «bûcheuses», tandis que les garçons échouent par paresse plutôt que par manque de dons. [...] En clair, les adolescentes souffrent d'un complexe d'infériorité par rapport à leurs comparses masculins, comme l'a montré cette sociologue de l'éducation dans un ouvrage de référence, *L'Ecole des filles* (L'Harmattan). Beaucoup s'interdisent, sans en avoir conscience, les filières dites «masculines» - les sciences, surtout - convaincues qu'elles ne seront pas à la hauteur. Les chiffres le prouvent : en 2000, les filles ne représentaient que 43,7% des effectifs en S (pour 82,5% dans les séries littéraires), 22,5% dans les écoles d'ingénieurs, et 14% à Polytechnique. Idem pour les voies technologiques.

Claire Chartier, *Faut-il remettre en question la mixité ?* L'Express, 28/08/2003.

Document 2. Répartition des hommes et des femmes de 20 à 25 ans selon leur diplôme (en %).

	Hommes			Femmes		
	1996	2000	2007	1996	2000	2007
Baccalauréat et plus	50	57	61	60	67	71
CAP et BEP	25	23	19	19	16	14
Total diplômés	75	80	80	79	83	85
Total sans diplôme	25	20	20	21	17	15

D'après *L'état de l'École*, Ministère de l'Éducation nationale, octobre 2008.

HISTOIRE – Situations du sujet d'étude : Les femmes dans la société française de la Belle Époque à nos jours.

OU

Troisième situation au choix :

Simone Veil et le débat sur l'IVG.

Questions

2 a. Précisez le contexte dans lequel Simone Veil s'exprime : lieu, moment, fonction occupée...

2 b. Relevez les deux raisons qu'avance Simone Veil pour modifier la loi.

2 c. Pourquoi peut-on dire que le vote de la loi Veil correspond à l'évolution des mentalités ?

Document.

D'aucuns s'interrogent encore : une nouvelle loi est-elle vraiment nécessaire ? Pour quelques-uns, les choses sont simples : il existe une loi répressive, il n'y a qu'à l'appliquer. D'autres se demandent pourquoi le Parlement devrait trancher maintenant ces problèmes : nul n'ignore que depuis l'origine, et particulièrement depuis le début du siècle, la loi a toujours été rigoureuse, mais qu'elle n'a été que peu appliquée. [...]

Lorsque les médecins, dans leurs cabinets, enfreignent la loi et le font connaître publiquement, lorsque les parquets, avant de poursuivre, sont invités à en référer dans chaque cas au ministère de la Justice, lorsque des services sociaux d'organismes publics fournissent à des femmes en détresse les renseignements susceptibles de faciliter une interruption de grossesse, lorsque, aux mêmes fins, sont organisés ouvertement des voyages à l'étranger, alors je dis que nous sommes dans une situation de désordre et d'anarchie qui ne peut plus continuer.

Mais ? Me direz-vous, pourquoi avoir laissé la situation se dégrader ainsi et pourquoi la tolérer ? Pourquoi ne pas faire respecter la loi ?

Parce que si des médecins, si des personnels sociaux, si même un certain nombre de citoyens participent à ces actions illégales, c'est bien qu'ils s'y sentent contraints ; en opposition parfois avec leurs convictions personnelles, ils se trouvent confrontés à des situations de fait qu'ils ne peuvent méconnaître. Parce qu'en face d'une femme décidée à interrompre sa grossesse, ils savent qu'en refusant leur conseil et leur soutien ils la rejettent dans la solitude et l'angoisse d'un acte perpétré dans les pires conditions, qui risque de la laisser mutilée à jamais. Ils savent que la même femme, si elle a de l'argent, si elle sait s'informer, se rendra dans un pays voisin ou même en France dans certaines cliniques et pourra, sans encourir aucun risque ni aucune pénalité, mettre fin à sa grossesse. Et ces femmes, ce ne sont pas nécessairement les plus immorales ou les plus inconscientes. Elles sont 300 000 chaque année.

C'est à ce désordre qu'il faut mettre fin. C'est cette injustice qu'il convient de faire cesser.

Extrait du discours prononcé par Simone Veil, Ministre de la Santé devant l'Assemblée nationale, le 26 novembre 1974, à l'occasion du débat sur l'interruption volontaire de grossesse.

Question 3. (4 points)

3 a. Quels sont les choix économiques faits par Nokia ? Quelle est la raison invoquée ? Quelles sont les conséquences pour la région de Bochum ?

3 b. D'après le document montrez que Nokia est une puissante firme internationale.

3 c. Donnez l'exemple d'une entreprise qui, comme Nokia, organise son activité à l'échelle du monde. Présentez-le en quelques lignes.

Document

Le géant finlandais¹, Nokia, trouve l'Allemagne trop chère à son goût. Il a annoncé, hier, que son usine de production de téléphones mobiles installée dans la région de la Ruhr à Bochum, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, mettra la clé sous la porte à la fin du premier semestre 2008. La majorité des 2 300 employés que compte le site est touchée.

Raison invoquée : le manque de compétitivité du site. « À cause de l'évolution du marché et des exigences grandissantes concernant la structure des coûts, la production de portables en Allemagne n'est plus envisageable pour Nokia », a détaillé le vice-président du groupe finlandais Veli Sundbäck, également à la tête du conseil de surveillance de la filiale allemande.

Le numéro un mondial incontesté des mobiles transférera l'essentiel de la production dans un autre pays européen, la Roumanie, où une nouvelle usine doit être inaugurée. Ce pays offre des coûts salariaux nettement moins élevés. Les autres activités de Bochum seront elles aussi arrêtées. Le groupe prévoit, par ailleurs, de délocaliser en Hongrie, où la production reste moins chère qu'en Allemagne, comme l'a affirmé une porte-parole. « C'est une catastrophe pour Bochum », a déclaré la syndicaliste d'IG Metall Ulrike Kleinebrahm, qui siège au conseil de surveillance du groupe. « C'est absolument incompréhensible qu'une entreprise qui a gagné autant d'argent ici ferme le site. » Nokia a par ailleurs reçu plusieurs millions d'euros de subventions de la part de la région entre 1995 et 1999.

(...) Loin devant ses concurrents Samsung et Motorola avec plus de 38 % de parts de marché, Nokia a pourtant annoncé des prévisions de résultats très optimistes pour l'année en cours. Son bénéfice opérationnel devrait être compris entre 16 et 17 % de son chiffre d'affaires en 2008, contre 15 % prévus initialement. Le groupe compte sur une croissance du marché de la téléphonie mobile plus rapide que prévu. Selon le patron de Nokia, Olli-Pekka Kallasvuo, le nombre de quatre milliards d'utilisateurs devrait être atteint dès 2009.

1. Le siège social de Nokia est situé en Finlande.

Cécile de Corbière, *Le Figaro*, 16 janvier 2008.
www.lefigaro.fr, consulté le 04 mars 2010

GÉOGRAPHIE – Situations du sujet d'étude : Mondialisation et diversité culturelle.

Question 4. (4 points) – Le candidat a le choix entre trois situations.

Première situation au choix :

Le cinéma en Asie.

4. Citez un pays asiatique ayant une forte production cinématographique. Présentez et expliquez l'importance et l'originalité de cette production.

OU

Deuxième situation au choix :

Géographie des goûts alimentaires.

4. Choisissez un produit alimentaire. Précisez son espace géographique d'origine et ses nouveaux lieux de consommation. Sa diffusion met-elle ou non en évidence une uniformisation des goûts alimentaires ?

OU

Troisième situation au choix :

Géographie des langues en Europe.

4. Qu'est-ce qu'une langue officielle ? Citez un pays d'Europe où coexistent plusieurs langues officielles. Cette coexistence peut-elle poser problème ?

ÉDUCATION CIVIQUE : *La Constitution et l'exercice des pouvoirs.*

Question 5. (4 points) - Reliez chaque acteur de la politique aux fonctions qui sont les siennes.

Attention, à un acteur peuvent correspondre plusieurs fonctions et une même fonction peut être partagée par plusieurs acteurs.

	☐	a /ont l'initiative de la loi.
Le président de la République	☐	élabore(nt) et vote(nt) les lois.
Les députés	☐	veille(nt) à l'exécution de la loi.
Les sénateurs	☐	dispose(nt) du pouvoir référendaire.
Le gouvernement	☐	vérifie(nt) la conformité de la loi à la constitution.
Le Conseil constitutionnel	☐	applique(nt) la loi pour punir ceux qui ne la respectent pas et pour trancher les conflits entre particuliers ou entre collectivités et particuliers.
Les juges	☐	détermine(nt) et condui(sen)t la politique de la Nation.